



Changement de destination zone nc

Par **LOULOU**, le **21/03/2011** à **22:57**

Bonjour,
Je viens d'acquérir une parcelle de terre (1.5HA) située en zone NC sur laquelle est construit un hangar. Il est à noter l'absence d'exploitation agricole sur cette parcelle depuis près de 40 ans.
Je demande aujourd'hui un changement de destination partiel du hangar en habitation dans le cadre du transfert de mon activité horticole sur les lieux.
Il m'est répondu qu'un logement sur place n'est pas nécessaire.
Pourtant, mon habitation principale se trouve à environ 45kms, ma demande se justifie donc par la nécessité d'avoir un pied-à-terre afin d'éviter les aller-retours.
La réponse de l'administration est-elle légitime ?